

Le courrier du militant

Fédération
Nationale
Équipement
Environnement

la
cgt

de l'Équipement et de l'Environnement

N° 1502 >> Mars 2017

Le logement :
un enjeu essentiel et une priorité



La CGT de tout
le salariat



La Voix des
retraités

La France compte à ce jour environ 6,5 millions de chômeurs soit environ 10% de la population. Les jeunes de moins de 25 ans et les seniors de 50 ans et plus sont les plus touchés par ce fléau.

Un fort taux de chômage croisé avec une évolution du monde du travail par la montée en puissance des technologies et la robotisation font que les solutions d'hier ne remédient plus au mal, si tant est qu'elles aient été efficaces.

Les politiques préconisées par certains candidats à la Présidentielle ne seront pas la réponse à ce mal. Vouloir réduire le chômage en rendant le licenciement plus facile

ou en allégeant les « charges » des entreprises n'est qu'une position dogmatique visant à accroître les richesses de quelques uns au détriment de beaucoup d'autres.



Aujourd'hui, le nombre d'emplois à temps partiel est important, environ 20% de la population active.

La durée annuelle du travail des salariés en France est légèrement inférieure à 30h par semaine, soit environ 1400h annuelle. Cette donnée est occultée dans le débat public alors qu'elle démontre qu'augmenter la durée du temps de travail de 35h à 39h n'a pas de sens.

Ce constat apporte un début de réponse sur ce que doit être la durée du temps de travail demain et quelle direction doit être prise.

La CGT est force de proposition. A cet effet, elle a lancé une grande campagne nationale sur les 32H. Il n'y a rien d'utopique ou d'irréaliste dans cette revendication.

Portons toutes et tous dans nos services et établissements publics cette revendication « **32H ! Travailler moins, travailler mieux, travailler toutes et tous !** » pour véritablement inverser la courbe du chômage.

Le secrétariat fédéral.

Le courrier du militant
de la Fédération Nationale CGT
de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social : 263, rue de Paris
Case 543
93515 MONTREUIL CEDEX

Téléphone : 01.55 82 88 75
Télécopie : 01.55.82.88.70

E-mail : fd.equipement@cgt.fr
Site Internet : www.equipementcgt.fr

Directeur de publication :
Nicolas BAILLE

IMPRIMEUR:
RIVET PRESSE EDITION SARL
SIRET: 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE:
BP 15577

24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges Cedex 9

CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459
Périodicité : trimestriel
abonnement annuel : 5,34 €,
plus numéros spéciaux : 8,23 €



La campagne électorale en vue des élections présidentielles prévues en avril et mai, suivies en juin par les législatives marque avec évidence la période actuelle sur le plan politique. Cette séquence, essentielle pour la vie du pays et des citoyens, détermine nos conditions de vie au sens large même s'il est coutume d'affirmer que les responsables politiques ont perdu de leur pouvoir dans un contexte mondialisé et dominé par la finance.

N'avait-on pas entendu un prétendant, peut-être sensibilisé à cette évolution, se placer en ennemi de cette finance pour défendre les conditions sociales de ceux qui sont ensuite devenus ses administrés et qui attendent toujours le changement ? Impuissance ou manque de volonté politique ?

Le système capitaliste renforce constamment son pouvoir sur la société et toutes ses composantes. Mais le pouvoir politique, légitimé par le vote démocratique, peut inverser cette dérive et redonner au peuple les moyens de tracer son avenir plutôt que de le subir. C'est le principal enjeu de ces séquences électorales printanières.

La CGT, sans être un acteur direct de cette compétition politique, n'en est pas moins extrêmement attentive.

Les programmes des candidats comportent des propositions et des orientations qui auront d'immanquables conséquences sur l'implication du syndicat et de ses militants dans le débat national et par secteur.

Quel que soit le candidat qui remportera ce scrutin, quelle que soit la majorité qui sortira des urnes des législatives qui suivront, la CGT mènera les luttes pour la défense des intérêts des travailleurs des secteurs publics et privés, des retraités et des sans emplois.

Même si toutes les propositions ne sont pas encore connues ou précisées, les orientations des différents prétendants sont clairement marquées. La gauche, la droite, l'extrême droite ne sont pas, comme certains le prétendent, sans signification.

Certaines propositions phares sont d'ores et déjà très inquiétantes et nécessiteront, en cas de mise en œuvre, une forte mobilisation pour s'y opposer. La suppression de fonctionnaires par centaines de milliers nuira à l'emploi et mettra fortement à mal les services publics, déjà bien abîmés, indispensables au bon fonctionnement de notre société et à la protection des citoyens.

Certains candidats mettent le statut des fonctionnaires dans leur collimateur. Les attaques annoncées contre

la Sécurité Sociale avec une remise en cause des remboursements de médicaments scandaleusement qualifiés de confort, sont sans précédent et accentueraient dramatiquement la paupérisation de millions de personnes.

La volonté déclarée de réduire le rôle et l'influence des corps intermédiaires vise directement les syndicats et principalement la CGT, syndicat de propositions, de négociations et de luttes. C'est la démocratie qui est attaquée, là comme ailleurs, au travers de projets visant à exclure, à ostraciser des catégories de la population, à développer le racisme et le rejet de l'autre alors que notre société a besoin de solidarité.

Des programmes prennent aux plus pauvres (impôts, taxes, baisse du coût du travail donc des salaires, etc ...) pour donner aux plus riches (suppression de l'ISF, aides récurrentes aux entreprises qui engraisent essentiellement les actionnaires toujours plus gourmands, etc...). D'autres proposent de ne plus éduquer les enfants d'étrangers et d'inscrire la préférence nationale dans la Constitution. La liste est longue.

La CGT doit rester sur le pont, aujourd'hui pour analyser ces programmes et en mesurer les conséquences, demain pour en combattre vigoureusement les effets nocifs.

SOMMAIRE

- 2 ÉDITO
- 3 ACTU
 - Élections présidentielles
- 4-10 DOSSIER
 - Le logement : un enjeu essentiel et une priorité
- 12-15 La CGT de tout le salariat
 - Déploiement chez les Ingés-Cadres-Techniciens
- 16-19 La Voix des retraités
 - Fin de vie
 - Retraites dans la société

TOUTE NOTRE ACTUALITE
SUR NOTRE SITE INTERNET

www.equipementcgt.fr

Le logement : un enjeu essentiel dans notre vie au quotidien

I Logement : éléments d'analyse

1/ Des enjeux élevés, une situation dégradée d'année en année...

Le logement représente un enjeu central à plusieurs titres. Bien sûr pour la qualité de vie de chacune et de chacun à tous les âges, mais aussi, pour de plus en plus de personnes, pour la possibilité même de s'insérer et d'évoluer dans la société. A cet égard, l'explosion des notions « d'hébergement » au détriment de l'accès au « logement » ou bien celle de « publics défavorisés », comme les bilans annuels d'application défectueuse de la loi DALO « droit au logement opposable », signent l'échec des objectifs affichés de la politique publique du logement dans sa confrontation avec le marché immobilier.

La progression dans la décennie écoulée des dépenses liées au logement dans l'érosion du pouvoir d'achat des ménages, ne concerne plus seulement ceux résidant dans les grandes agglomérations. La liste des demandeurs de logements sociaux s'allonge, y compris les éligibles au DALO, comme les délais d'attente pour l'obtention d'un logement, quelque soit les contingents ou les réservataires des communes, des préfectures, de la collecte de l'ex 1 % logement, des bailleurs sociaux... En dépit des circulaires gouvernementales visant à les prévenir, les expulsions pour impayés de loyer sans solution de relogement ont augmenté de 25 % en 2015. Le coût pour l'Etat des prises en charges de nuitées hôtelières atteint 547 M€ et double depuis 2011.

Et la précarité énergétique, définie comme la part excessive des dépenses d'énergie dans le budget des ménages, augmente fortement et concerne entre 9 et 11,5 millions de personnes selon les sources.

Le « chèque énergie », inscrit dans la loi Transition énergétique de 2015, doit se déployer en 2018 après des expérimentations en cours dans plusieurs départements.

Il se substituera aux tarifs sociaux des énergies de réseau en vigueur (électricité et gaz) et s'appliquera à toutes les énergies.

Or, la part du logement dans les consommations énergétiques est également un défi essentiel pour la lutte contre le changement climatique : le secteur résidentiel et tertiaire représente 20 % des émissions directes de GES - gaz à effet de serre et 25 % des émissions indirectes (en y agrégeant celles de la production d'énergies dédiées au résidentiel). La palette des instruments économiques et réglementaires est vaste pour concilier ou non : efficacité environnementale économique et sociale... Prix de l'énergie, maîtrise des consommations, lutte contre la précarité énergétique.

Les effets et les causes de la crise du logement s'imbriquent à plusieurs échelles avec ceux des dysfonctionnements urbains, de la maîtrise du foncier, de l'artificialisation des sols, de l'étalement urbain à la périphérie des villes, de la poursuite de la désertification de territoires ruraux : ségrégations territoriales et sociales, augmentation des temps et coûts de trajets quotidiens domicile-travail (dont plus de 75% s'effectuent en automobile), recul de l'égalité territoriale républicaine, concurrence exacerbée entre territoires...



2/ La rentabilité des grands groupes du secteur, la captation de la rente foncière, amoindrissent l'effectivité des Programmes locaux de l'Habitat et plus généralement les outils de planification urbaine.

Les grands groupes du BTP veillent à la rentabilité de leurs activités pour leurs actionnaires, en jouant à la fois de leur place dans la compétition internationale et de leur diversification ou intégration à géométrie variable. Selon leur intérêt, la conjoncture, et les bilans financiers annuels, ils peuvent multiplier les filiales ou les sacrifier, se déployer à « l'aval » sur les services (énergie/gestion de la maintenance des bâtiments ou des voiries...), chercher ou non à intégrer « l'amont » des matériaux...

Dans la construction et la réhabilitation, gâchis et sous-traitance généralisés de la conception, du financement à l'exécution, marquent ainsi trop souvent les activités. Les qualifications des salariés du Bâtiment, le rôle et la responsabilité des architectes, le contrôle technique

de réception des travaux, sont ainsi entravés par la recherche de la rentabilité. Les reports successifs depuis la loi de 2005 du respect des échéances de mise aux normes d'accessibilité des logements et bâtiments aux différents types de handicaps, personnes à mobilité réduite, illustrent ces difficultés (agendas d'accessibilité), comme les retards pris dans l'adaptation aux personnes âgées des logements existants.

Dans la concurrence exacerbée entre territoires « pauvres » ou « riches », l'inégalité est renforcée par celle du « dialogue compétitif » entre État / communes, inter-communalités, métropoles / majors du BTP / sous-traitants / artisans... En s'étendant à l'aménagement urbain, les méthodes ministérielles d'appels à projets « Villes durables ou intelligentes » exigent des collectivités locales des partenariats intégrant les grands groupes privés de construction, d'énergie ou de « services urbains », avec l'alibi de PME innovantes.

Cela amoindrit de fait l'effectivité des documents de planification urbaine devant garantir la cohérence de la den-

sité des logements diversifiés et accessibles, celle des activités économiques, la résilience des territoires et les objectifs de biodiversité (SRADDET, SCoT, PLUi et Programmes Locaux de l'Habitat). Mais les services de l'Etat (DREAL et DDT), les collectivités territoriales et leurs services urbanisme et aménagement, les professionnels de l'architecture ou de l'urbanisme, sont peu à peu dessaisis d'une partie de la stratégie.

Deux refus sont à cet égard très significatifs dans les rapports de forces à l'échelle métropolitaine francilienne. Le refus gouvernemental d'amendements parlementaires qui auraient imposé un taux de 30 % de logements sociaux dans les constructions du périmètre de 400 mètres autour des gares des lignes nouvelles de la SGP (Société du Grand Paris -EPIC chargée du projet de grand métro). Ou encore la contestation par le préfet de région et la ministre du logement des chartes conclues avec des promoteurs et des municipalités de la métropole voulant garantir la maîtrise des prix fonciers et l'équilibre des programmes.

3/ La débudgétisation a conduit à diviser par 6 en un peu moins de 10 ans les crédits budgétaires Etat des aides à la pierre pour le logement social.

La débudgétisation, c'est-à-dire l'érosion des crédits de l'Etat provenant des recettes de son budget général, se poursuit. Retenons qu'en dépit des enjeux et des communications, les aides budgétaires de l'Etat pour le financement de la construction de logements sociaux ont été divisés par 6 depuis la fin des années 2000 (échéance des plans « cohésion sociale » et « relance construction » en 2010). Les autorisations d'engagement baissent ainsi de 1,3 Md € en 2008 à 204 M€ en 2017. Plusieurs mesures significatives expliquent cette érosion.

D'abord, les prélèvements supplémentaires opérés sur le budget d'Action Logement (l'ex 1% pour le logement des salariés ramené à 0,4 % de la masse salariale) pour financer, à la place des crédits de l'Etat, une part croissante des aides personnalisées au logement (APL), une part très significative des programmes de l'ANRU (Agence nationale de la rénovation urbaine), ainsi que le reliquat des aides à la pierre en chute libre. Autre exemple, le financement de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) par le produit de la vente des allocations de CO2 du système de permis négociables ETS, selon le cours de bourse et qui n'a toujours pas atteint les produits espérés... Même mouvement avec le finance-

ment intégral de l'ANCOLS (Agence nationale de contrôle des organismes du logement social) par des cotisations prélevées sur les organismes HLM et sur le produit de l'ex 1% : cette Agence, créée en 2015 sous forme d'EPA, est née de la fusion d'un service de l'Etat (ex MILOS - Mission interministérielle d'inspection du logement social) et de l'ANPEEC (ex EPIC Agence nationale sur la participation des employeurs à l'effort de construction).

La création du FNAP au 1er juillet 2016 (Fonds national des aides à la pierre - sous forme d'EPA sans personnel avec un CA tripartite de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des

“ **En 10 ans, les crédits budgétaires pour le logement social ont été divisés par 6 !!** ”

baillleurs sociaux) vise selon le gouvernement « à renforcer l'efficacité de la gestion des aides à la pierre, tout en assurant leurs financements »... C'est-à-dire surtout accroître la mutualisation entre les bailleurs sociaux. Les éléments du financement prévisionnel 2016 sont éclairants : sur des recettes totales de 401 M€, 270 M€ sont des cotisations prélevées sur le logement social, 100 M€ de financement de l'Etat, 31 M€ le solde transféré du Fonds national de développement de l'offre de logements locatifs très sociaux et des prélèvements opérés sur les communes ne respectant pas les % légaux de logements sociaux de la loi SRU modifiée.

4/ Mais les « dépenses fiscales » du budget de l'Etat soutiennent l'investissement privé logement à hauteur de 10 Md€/an.

Ces 100 millions d'euros / an de crédits Etat aides à la pierre pour le logement social peuvent être comparés avec les 12 à 13 Mds d'euros /an de dépenses fiscales, c'est-à-dire les aides de l'Etat pour les investissements privés locatifs en grande majorité, et en minorité aux aides aux particuliers des prêts à taux zéro (PTZ et PTZ+ : 875 M en 2016), ainsi qu'à l'exonération de l'impôt sur les sociétés des organismes HLM (1 Md).

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique a bénéficié à 660 500 ménages en 2015 pour une dépense fiscale sous forme de réduction d'impôt sur le revenu (874 M€). Il est chiffré au double au budget 2016 et au PLF 2017 (1,6 Md / an).

S'ajoute l'effort constant des directions du Trésor et du Budget, quelque soit les ministres du logement, de « faire main basse » sur la trésorerie et le patrimoine des offices publics ou sociétés coopératives ou anonymes d'HLM. Alors que les sociétés et organismes collecteurs de l'ex 1% logement ont été regroupés en une seule entité, les offices publics municipaux engagent, par contrainte ou par choix, un mouvement de fusion poussé par les lois NOTRE, MAPTAM, ALUR...



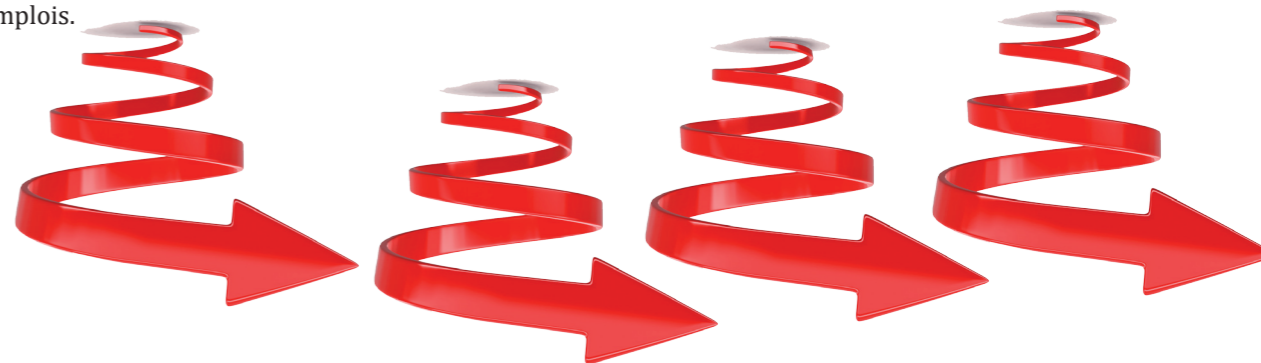
5/ Le « recentrage » sur les publics les plus fragiles et l'amaigrissement des services de l'Etat.

Des avancées pour l'application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) ont été insérées dans la loi « Duflot », par exemple l'augmentation du taux de logements SRU de 20 à 25 % ou encore les pouvoirs de sanctions des préfets à l'encontre des communes défaillantes vis-à-vis de leurs obligations SRU (1 115 communes défaillantes fin 2015 : 162 moins de 5 % de logement social, 306 entre 5 et 10 %, 292 entre 10 à 15 %, 248 entre 15 à 20 %, 107 entre 20 à 25 %). Mais dès leur adoption, des dispositions ont été « détricotées » par le gouvernement Valls sous pression des acteurs privés du marché : ainsi les possibilités de régulation des loyers du marché privé...

Dans la fin du quinquennat Hollande, les discussions parlementaires sur la partie Logement du projet de loi « égalité des chances » révèlent la tendance lourde à faire du logement social une réponse limitée aux « plus fragiles » (augmentation des surloyers SLS, suppression du droit au maintien dans les lieux pour certains cas de dépassement des plafonds...). Le rabotage des APL intervenu à l'automne 2016 va impacter 600 000 foyers en diminuant leurs aides au logement par divers méthodes (dégressivité des aides en cas de loyers excessifs, prise en compte de patrimoines non imposables par exemple épargnes déposées sur un livret A ou bien patrimoine immobilier non loué souvent issu d'héritages...).



Dans ce contexte de contraction des moyens financiers et de suppressions de postes dans les services, la parole de l'Etat est de plus en plus difficile à porter dans les territoires, alors même que l'Etat est garant du respect des principes de solidarité et de développement équilibré des territoires. Les effectifs du MLHD (ministère du logement et de l'habitat durable) ont ainsi baissé de 1 171 emplois, près de 10 % en quatre ans : de 13 477 (2014) à 12 306 (2017). Répartis entre catégories A (2 758), B (5 788), et C (3 760) avec une forte diminution des agents de cette catégorie, ces personnels sont affectés en administration centrale (829), majoritairement en services départementaux (8 972 en DDT surtout, DDCS ou DPP) et en services régionaux (2 285 DREAL et DEAL en Outre Mer). Les établissements publics nationaux voient aussi leurs effectifs diminuer ou stagner : l'ANAH avec 115 emplois en 2017 en perd 23 en 10 ans (138 en 2008), l'ANCOLS de création récente a un plafond d'emplois de 148 (mais l'ANPEEC et la MILOS en totalisait 153 avant la fusion), la CGLSS étant doté d'un plafond de 28 emplois.



II Nos axes revendicatifs pour la politique publique du logement

Ils s'inscrivent dans les repères revendicatifs de la CGT (voir fiche n° 28 Droit au logement). Nous revendiquons ainsi particulièrement les éléments suivants s'agissant des missions de l'Etat dans le cadre d'un grand service public de l'habitat et du logement.

→ l'augmentation du budget logement du MLHD avec sa partie « aides à la pierre pour le logement social », alors que par logement réalisé le taux net de co-financement État au regard des autres financeurs recule chaque année ; ainsi que l'augmentation des ressources du Livret A disponibles et de sa rémunération. L'objectif doit être de produire des logements locatifs sociaux de qualité au rythme annuel de 200/240 000 pendant cinq ans.

→ le financement pluriannuel des plans de rénovation thermique des logements existants, à la hauteur des objectifs et délais de la SNBC (Stratégie nationale bas carbone) adoptée en novembre 2015 (500 000 logements/an à partir de 2017). En privilégiant, dans l'octroi des crédits publics accordés par l'Etat, la Caisse des Dépôts, l'ANRU et l'ANAH, d'une part le parc social existant, d'autre part pour l'habitat privé, des aides directes aux syndicats de copropriétés et des critères liés aux revenus des propriétaires occupants assortis, dans le cas des propriétaires bailleurs, de maîtrise des loyers dans le temps.

→ l'évolution de la fiscalité immobilière et foncière pour combattre les plus-values spéculatives, la rente et les aides publiques, sans contrepartie ni efficacité pour développer l'offre locative accessible au plus grand nombre. Nous refusons que la majorité des aides fiscales financées par le budget du MLHD continue d'alimenter les promoteurs privés et les investisseurs, pour produire du logement locatif privé inaccessible au plus grand nombre et sans plafonnement des loyers.

→ la prévention et l'arrêt des expulsions pour dettes locatives, dont l'expérience révèle qu'elles portent atteinte à la dignité humaine, en constituant une hérésie sociale et un non sens économique en raison des coûts croissants de la prise en charge hôtelière par les départements (budgets action sociale), au détriment de la garantie des risques locatifs et des aides du FSL.

→ l'encadrement efficace des loyers et des prix du foncier, l'application résolue de la loi SRU par des moyens renforcés au plan réglementaire mais aussi avec des effectifs de terrains et budgets dédiés dans les DDT. Cette régulation devrait aller de pair avec une réforme des systèmes d'allocation logement et d'APL, afin d'enrayer leur effet inflationniste aboutissant à un effet d'aubaine pour les bailleurs.

→ la construction et la rénovation lourde de logements sociaux, en quantité et qualité, à la hauteur des besoins diversifiés des populations permettant de rétablir le parcours résidentiel choisi pour les jeunes, avec leur droit à l'autonomie, les actifs dans la diversité de leurs revenus, aussi bien que pour les retraités.

→ un meilleur accompagnement des personnes en situation de précarité par des moyens garantissant à la fois l'accès aux dispositifs d'hébergement pour des durées adaptées à la situation des personnes et leur entrée dans le logement social.

→ le contrôle technique des travaux de construction et de rénovation des immeubles par les services des DDT.

→ la vigueur des outils de planification et d'aménagement du territoire, intégrant aux bonnes échelles les exigences sociales, écologiques, économiques, et celles de prévention des risques naturels, pour garantir après débat le respect de l'intérêt général, selon les exigences actuelles du développement humain durable. La réduction de l'artificialisation des sols et la cohérence avec la trame verte et bleue, la réduction des distances de trajets domicile-travail appellent de passer aux actes avec des critères précis sur l'équilibre des programmes activités et logements. La planification c'est aussi un moyen pour favoriser la relocalisation des activités dans les territoires, les circuits courts d'approvisionnement, l'arrêt des plates-formes logistiques tout routier et hors agglomération...

Il est essentiel de ne plus confondre logement et hébergement en réservant l'accès au logement social aux « plus démunis ». L'accès à un logement digne doit redevenir un droit pour tous. Or, comment imaginer mener une politique ambitieuse en continuant les réductions d'effectifs et de moyens dans les ministères, services et agences de l'État concernés ?

La CGT revendique que les ministères chargés de l'Écologie, du Logement et de l'Aménagement des Territoires (dans la dernière période, MEEM, MLHD séparée du MAET...) deviennent des ministères porteurs d'une politique du logement et d'urbanisme ambitieuse et prioritaire. Cela suppose l'arrêt immédiat des réductions d'effectifs dans nos deux ministères à la DGALN, à la DIHAL, dans les DREAL et DDT, ainsi que dans les DDCCS, comme à l'ANRU, l'ANAH et l'ANCOLS.

Cela exige, dans tous les territoires, la mise à disposition des collectivités d'une expertise, d'un soutien technique et financier accompagné par la réalisation de missions de recherche, de régulation et de contrôle.

III Logement des agents de l'Etat

L'Etat dispose de droits de réservation au sein du parc de logements sociaux gérés par les bailleurs sociaux, devant bénéficier à ses personnels sous condition de respect des plafonds de ressources (PLAI, PLUS, PLS, PLI). On distingue un parc de logements interministériel relevant d'une désignation par des dispositifs interministériels et un parc spécifique à certains ministères (c'est le cas du ministère de l'écologie). Devraient être augmentés les droits de réservation, comme les concertations sur leur augmentation au vu des besoins et des attributions avec les représentants des personnels. Mais aussi entre ministères et établissements publics. L'Etat ou des établissements publics peuvent également posséder des logements destinés à certains agents en rapport direct avec les missions et les nécessités de service. Ces trois situations appellent précisions et éclaircissements.

1°/ Les réservations de logements sur le contingent interministériel.

Ce contingent dit 5 % repose sur la règle du code de la construction et de l'habitat : 5 % des logements sociaux quelque soit le bailleur sont réservés aux agents de l'Etat. S'ajoutent deux dispositifs de réservation dans les zones où le marché du logement est dit en tension : ces contingents supplémentaires sont financés par des crédits du comité interministériel d'action sociale (CIAS) et l'ont été jusqu'en 2000 par le FARIF (Fonds d'aménagement de la région Ile-de-France qui était géré par le ministère de l'équipement).

Pour fixer les idées, en Ile-de-France le parc de logements sociaux réservés aux agents de l'Etat est d'environ 50 000. La baisse ces dernières années des logements libérés et donc des possibilités de réservation aboutit à des taux d'environ 7 à 8 %. Ainsi, les réservations interministérielles ont été de 4 257 en 2014 [3 979 / contingent 5 % + 181 / contingent FARIF + 97 / contingent CIAS] et de 3 566 en 2015, dont 22 pour des agents du MEEM/MLHD sur 304 demandes. La demande, son suivi, relèvent de la Bourse au logement des agents de l'Etat (BALAE) et il convient également de la signaler au correspondant ministériel logement (SG-DRH-CRHAC 2 secteur logement).

La typologie moyenne par logement et loyer (cc hors chauffage) de ces réservations : 9 % de T1/ 379 €, 33 % T2/ 481€, 37 % T3/602€, 18 % T4/714€, 3 % T5/844€. Et la localisation sur les 8 départements franciliens donne : 12% à Paris, 15% dans le 92, 93, 94 (soit 57 % Paris et petite couronne), 12% dans le 77, 11% 78, 10% 91 et 95 (soit 43 % grande couronne).

2°/ Les offres de logement sur le parc ministériel.

Ce parc correspond à des droits de réservation selon des conventions signées avec des bailleurs sociaux. En Ile-de-France, ce parc est de 1 484 logements avec 121 offres et 77 agents logés en 2015 sur 255 demandes, contre un parc de 1 599 logements en 2104, soit une perte de



115 logements car des conventions n'ont pas été renouvelées ou de nouvelles n'ont pas été conclues. Les dernières conventions signées remontent à 2009 et 2010, à l'exception de la rénovation de 10 studios décidées en 2014 et disponibles fin 2016. Ce parc est complété par celui de la DGAC et de Météo-France : 200 logements à Paris et en Ile-de-France. Les logements sont accessibles sous conditions de ressources selon les plafonds en vigueur pour 1 252 logements sociaux (PLAI, PLUS, PLS) et 156 en logements intermédiaires (PLI), ainsi que sans plafond de ressources pour 76 logements déplafonnés. Près de la moitié de ce parc est situé dans le 92 (666 logements), le reste à Paris, Val de Marne (2x197) et dans les 5 autres départements de la région. S'ajoutent deux résidences sociales (180 studios à Paris et 60 à Issy), avec des durées de location limitée à 1 ou 2 ans, destinées à des agents mutés ou en grave difficultés.

Les agents éligibles sont ceux qui sont affectés en Administration centrale, dans l'un des services déconcentrés en Ile-de-France (DRIEA/DRIEE/DRIHL/DDT 77/78/91/95) et dans les établissements publics ou services suivants (ANAH, ANCOLS, CEREMA, CNPS, Agence de l'eau SN, ENPC, IFSTTAR, IGN, ONEMA, VNF). Mais l'administration a an-

noncé qu'à compter de 2017, les EP devront acquitter une contribution pour continuer à relever des possibilités du contingent ministériel... Quant à l'accès au contingent interministériel pour les agents affectés en EP, il est conditionné par la contribution des établissements à l'action sociale interministérielle, limité à 3 : CEREMA, VNF et ANCOLS.

3°/ Les logements pour nécessités de service.

Suite à la mise en application du décret 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement, 4 possibilités d'attributions sont désormais ouvertes :

- les attributions en Nécessité Absolu de Service (NAS) ;
- les attributions en Convention d'Occupation Précaire (COP) avec un abattement de 50% ;
- les attributions en Convention d'Occupation Précaire (COP) avec un abattement de 15% ;
- les Conventions d'Occupation Temporaire (COT).

La CGT est intervenue à de nombreuses reprises, aux niveaux de la Ministre et de son cabinet, du Secrétaire Général du MEEM et des directeurs de services et établissements.

Les demandes de la CGT ont été fortes et de bon sens :

- Le maintien, a minima, du volume de logement en NAS ;
- Aucune perte de pouvoir d'achat pour les personnels, logés et non logés, impactés par cette réforme ;
- L'équité par le haut pour des personnels exerçant les mêmes missions sous un même planning de travail.

La rédaction des arrêtés s'est faite en deux temps. Un premier pour traiter les services du MEEM et ses établissements publics hors Voies Navigables de France (VNF) et en second temps pour traiter de la situation particulière à VNF. Le nombre de logements au sein de VNF est égal à celui des logements de tous les autres services et établissements publics du MEEM.

Par la mobilisation des personnels à l'appel de la CGT, il a été obtenu que les personnels VNF actuellement logés ne subissent aucun impact financier suite à la mise en application de la nouvelle réglementation. Certains personnels d'exploitation dans les DIR se retrouvent avec des hausses de loyer de 65% dues au changement de statut du logement, passant de la NAS en COP-15 notamment.

La CGT continue de porter la revendication d'un système équivalent à celui de VNF garantissant aucun impact financier pour les personnels actuellement logés dans le cadre de l'application du décret 2012-752. L'équité par le haut doit être de mise dans ce dossier.

En fin d'année 2016, VNF a souhaité revoir l'arrêté liste le concernant afin de réduire à nouveau le nombre de logements, en cohérence avec la mise en application du projet stratégique 2015-2020. Le manque d'ambition politique sur le développement de la voie d'eau et l'amélioration du niveau de service public est le principal vecteur de cette baisse.



C'est pour ces raisons que la CGT a combattu le projet stratégique 2015-2020 et a été force de propositions en mettant sur la table des négociations un autre projet pour le transport fluvial tel que nous le concevons.

Sur cette base, la CGT chiffre le nombre de logements en NAS à un niveau bien supérieur à celui d'aujourd'hui.

En complément, la CGT revendique la mise en conformité (énergétique et environnementale) de l'ensemble des logements sur un plan triennal et un nombre de semaines d'astreintes maximum de 10 pour les personnels logés en NAS et pour les personnels logés en COP - 50% de 5.



Les spécialistes de l'économie sociale

Trente ans d'expérience
auprès des comités d'entreprise.
Spécialiste des Organisations Syndicales,
présent auprès de plus de 40 Fédérations,
UD, UL et Comités Régionaux.

- Expertises Comptables
- Formation
- Organisation des comptabilités
- Commissariat aux comptes

40 experts qui vous sont proches

CONTACT

53 - 55, avenue d'Italie
CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
Tél. : 03 22 53 27 47
Fax : 03 22 53 27 49

Siège social

11, rue des Immeubles Industriels
CS 41132
75543 PARIS CEDEX 11
Tél. : 01 43 73 90 79
Fax : 01 43 73 92 52

Site : www.coexco.com

Table ronde fédérale : Relever le défi d'être la CGT de toutes les catégories d'agent-e-s Se renforcer parmi les Ingé, Cadres, Tech

Avec la participation de : **Vincent Gautheron**, Secrétaire UGICT, responsable à la vie syndicale; **Nicolas Baille**, Secrétaire Général FNEE-CGT; **Christophe Hegot**, Secrétaire Fédéral, Responsable à la vie syndicale; **Francis Combrouze**, Secrétaire Fédéral, pour les EP Environnement; **Ivan Candé**, Secrétaire Fédéral, Secrétaire Général SNPTAS; **Estelle Canonne**, Secrétaire OFICT, en charge des Ingénieurs et de la syndicalisation.

Animée par : **Fabienne Tatot**, Secrétaire Générale Adjointe OFICT, Secrétaire Fédérale, en charge de l'encadrement.



Les résolutions 1 et 2 du 51ème congrès engagent toutes les organisations de la CGT à développer un syndicalisme de proximité, syndiquant en masse les Ingénieurs.es, Cadres et professions Techs / intermédiaires (ICT) à partir de leurs vécus et préoccupations, à présenter des candidatures dans toutes les instances représentatives les concernant, à développer l'activité spécifique avec les Unions Fédérales Spécifiques partout où les ICT se trouvent.

La journée d'étude Confédérale / UGICT du 20 octobre 2016, pour « être la CGT de tout le salariat » en est une première mise en œuvre. Elle a permis d'appréhender enjeux, difficultés et points d'appui pour y parvenir. En synthèse, Ph. Martinez fixait les pistes : repenser nos organisations syndicales pour permettre aux ICT de s'y investir, organiser des actions de déploiement, faire évoluer l'image de la CGT... Il nous interpellait aussi sur notre démarche syndicale ...

Dans nos champs ministériels, les catégories A et B représentent 55 % des effectifs. Les recrutements se font en majorité au-delà du bac+3 (70 % des nouveaux TSDD ont plus du bac+4) et la féminisation progresse (40 % source bilan social 2015). Ces transformations sont un enjeu pour les organisations de la fédération... être une CGT à l'image des agent.es, prendre en compte les aspirations et difficultés de l'encadrement comme celles des autres personnels, bâtir un rapport de force pour défendre plus efficacement le service public, les conditions de travail et construire de nouveaux droits collectifs, progresser dans notre représentativité. Le défi d'une syndicalisation de masse est devant nous...

Fabienne Tatot : Quel regard portent les syndiqué-e-s et militant-e-s sur les ICT, leurs besoins, leur place et leur rôle dans le travail ?

Ivan Candé : L'activité catégorielle seule se heurte à la nécessité de construire les nécessaires convergences entre tous les agent-e-s. Le SNPTAS s'est construit et a développé une activité multi-catégories, assise sur la syndicalisation de toutes les catégories de personnel et sur les questions catégorielles ; c'est ce qui permet de travailler les problématiques communes aux agent.es. L'activité catégorielle et spécifique est nécessaire, mais une organisation spécifique à part entière interroge nos militant-e-s.

Aujourd'hui les catégories A et B sont majoritaires. L'enjeu premier en vue des élections de 2018 est de réaliser un état des lieux partagé de nos forces, dans les CAP nationales et locales, où se traitent les questions de carrière. Si la CGT est présente dans toutes les CAP B, ce n'est pas le cas parmi les A. Nous sommes de nouveau présents à la CAP Attachés, où le travail des élu.es permet d'envisager de progresser. Le problème est la CAP ITPE tenue par FO qui se comporte comme une « amicale corporatiste ». Cependant, les évolutions statutaires peuvent en modifier la composition et nous donner statistiquement une chance supplémentaire d'y entrer.

Enfin, il n'existe pas d'opposition de classe à l'intérieur des sections entre les ICT et les catégories C. Mais il faut arriver à mieux prendre en compte la position « entre le marteau et l'enclume » des catégories d'encadrement.

Francis Combrouze : Dans le secteur de l'Environnement, la CGT n'est pas organisée partout et en 2ème ou 3ème place aux élections. Comme ailleurs, les ICT sont largement majoritaires et les effectifs en catégorie C reculent. Si syndiquer les cadres semble nécessaire, le rôle de l'encadrement dans la mise en place de réformes contraires à l'intérêt public, et le sens du management actuel et le carriérisme de certains interpellent sur cette possibilité. Et il y a parfois débat sur une activité spécifique organisée. Pour les ITPE, le catégoriel est le ressort de l'adhésion à FO !

Christophe Hegot : A VNF, l'évolution du corps militant est percutée par l'arrivée d'une population plus jeune, féminisée, plus diplômée et plus administrative. Rencontrer et échanger avec le personnel encadrant est essentiel. Nos forces sont parmi les catégories d'agent-e-s dont les effectifs sont en baisse. Nos taux de syndicalisation et notre représentativité dans les catégories A et B est un enjeu d'avenir. Le personnel encadrant partage nos idées mais il est tenu professionnellement de mettre en application les projets de réorganisations. La Fédération et les syndicats doivent aider les militant-e-s, en mettant à leur disposition des moyens pour les rencontrer et s'adresser à eux y compris ceux de droit privé... Nous devons travailler pour être la CGT de tout le salariat.

Nicolas Baille : L'activité spécifique fédérale organisée existe depuis longtemps à la Fédération et matérialise la volonté de prendre en compte les ICT, contrairement à beaucoup d'organisations CGT de la Fonction publique de l'Etat. Ce n'est pas neutre vu le poids historique des catégories d'exploitation. Les réformes, transferts de personnels et abandons de missions ont accéléré l'évolution des personnels du ministère. Nous avons encore beaucoup de forces parmi la catégorie C mais aussi beaucoup de difficultés à nous adresser à l'encadrement, plus jeune et plus féminin que notre corps militant vieillissant. Lors de la tournée des syndicats, le constat a été fait d'une activité très axée sur la défense des missions et des conditions de travail. Le catégoriel est peu traité. Les syndiqué.es ITPE sont souvent peu enclins à travailler cet enjeu.

Il faut changer de cap pour se donner les moyens d'être présents à la CAP ITPE. A ce titre, il faut mieux investir l'ENTPE où nous avons une implantation CGT. Plus largement les syndicats, la Fédération et l'OFICT doivent développer ensemble une activité et une information spécifique et catégorielle, avec l'appui des référent-e-s ICT locaux qu'il est urgent de mettre en place. Il faut également s'emparer en grand des questions d'égalité femmes - hommes.

Estelle Canonne : Etre la CGT de toutes et tous, par un syndicalisme de classe passe par notre renforcement parmi les catégories A et B, sans délaisser les catégories C. La difficulté des syndiqué.es de catégorie C à s'adresser à l'encadrement est réelle et par exemple ma propre demande d'adhésion a suscité l'étonnement !

Les ICT sont attachés au Service Public, au travail bien fait, à la qualité des conditions de travail. Ils ne partagent pas toujours

Privatisation des autoroutes : « Mon ami, c'est le capital »

Le Gouvernement fidèle à sa politique libérale continue de privatiser et le plan de relance autoroutier validé par la commission européenne n'a été qu'un cadeau supplémentaire accordé aux sociétés concessionnaires et aux grands groupes du BTP chiffré à un taux de rentabilité annuel exceptionnel d'environ 25%.

Ces bénéficiaires vont dans les poches des actionnaires alors qu'ils pourraient bénéficier à notre modèle sociale et nos services publics si l'Etat était propriétaire du réseau autoroutier.

Fidèle à cette ligne idéologique, la Caisse des dépôts va céder 15% du capital de la SANEF qu'elle possède au profit du groupe espagnol Albertis pour un montant inférieur à sa véritable valeur.

Par ce rachat, le groupe Albertis prévoit une augmentation de 30 millions d'euros de son bénéfice net pour 2017 ! Ajouter au 42 millions d'euros au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi pour les concessionnaires d'autoroutes alors que ces derniers ont supprimé 1 300 emplois.

Pour la CGT, il est plus que jamais d'actualité de changer de cap y compris pour mener une transition écologique dans le domaine des transports.

La CGT s'oppose au processus de privatisation des autoroutes, revendique la renationalisation et la maîtrise publique de l'ensemble du réseau routier.

Une autre solution existe : un véritable service public routier !

les réformes qu'ils doivent mettre en œuvre et ils ont besoin de l'exprimer ; à ce titre, de nouveaux droits d'intervention et d'expression sont nécessaires. Les questions catégorielles ne doivent pas être négligées pour autant... Quelques points sont à surmonter : le manque de temps pour l'activité syndicale, la peur de la discrimination professionnelle... La CGT doit y être attentive.

IC : La CGT ne doit pas avoir une démarche élitiste et sectaire. Notre approche doit prendre en compte la diversité des niveaux de responsabilité exercée. Les questions du temps de travail et la remise en cause du management seront à prendre en compte dans l'élaboration de notre cahier revendicatif.

FT : Quels enseignements tirer de la journée « être la CGT de tout le salariat » ?

Vincent Gautheron : La vague de départs et le trou générationnel dans le corps militant vont compliquer notre capacité à nous battre car les nouveaux cadres syndicaux, encadrant dans la chaîne hiérarchique, qui n'ont pas vécu les dernières transformations du travail contrairement aux syndiqués plus anciens qui sont sur une tendance au repli sur l'électorat historique. Un fossé c'est creusé, accompagné d'un recul sur l'engagement de syndicalisation des ICT. Cela constitue un handicap au regard de la loi sur la représentativité de 2008 dont l'un des critères porte sur le nombre de syndiqués de chaque organisation syndicale. La vie syndicale est trop en retrait. On ne paye pas notre incapacité à présenter des candidatures dans les instances d'encadrement lors des élections et sur une dynamique de vote en recul parmi nos syndiqués-e-s. La CGT a également une vision très proche de l'encadrement de celle du patronat et laisse ainsi la place

au corporatisme. Il faudrait porter plus haut la question de la reconnaissance des qualifications, du salaire par rapport à la question du pouvoir d'achat, lier la question du temps de travail à celle de la charge de travail. Le management devrait être dans notre ligne de mire. On est tous salariés. Mais pas avec le même rôle assigné par la direction selon sa place dans le travail. La ligne hiérarchique ne doit pas se retrouver au sein de notre organisation. Cette dernière doit permettre à un-e cadre syndiqué-e d'exprimer ses désaccords professionnels sans risque d'être remis en cause dans son rôle de manager. L'information qui lui est destinée doit également lui parvenir. C'est le sens des organisations spécifiques (sections ou syndicats) et l'enjeu de leur visibilité dans la CGT. Si nous ne parvenons pas à traiter les problèmes de chaque catégorie et à construire des convergences, nous serons confrontés à des reculs collectifs pour tous, comme sur le temps de travail chez SMART, et à un discrédit de la CGT comme organisation de tous les salariés.



FT : Dans la perspective des élections 2018 : quel besoin de travail concret : missions ? Conditions de travail ? Catégoriel ? Spécifique ? Ne faut-il pas simplement partir du vécu au travail pour une syndicalisation de masse des ICT ?

NB : La CGT est la 1ère organisation au ministère et la 5ème au niveau fonction publique de l'Etat. La mise en place d'un collectif syndicalisation-élection vise à prendre des mesures pour syndiquer, trouver des candidats pour les prochaines listes électorales avec la question de la parité comme l'exige la loi sur la déontologie des fonctionnaires. Un plan de visite des syndicats, une campagne de syndicalisation vont être lancés et des matériels mutualisés mis à disposition. Le pôle revendicatif va actualiser nos contenus. Pour le personnel il faut être concret c'est le cas du simulateur que l'on vient d'élaborer sur PPCR. Notre efficacité dépendra de la participation de toutes nos organisations. Nous serons collectivement comptables de nos résultats.

FT : Comment le travail de l'OFICT contribue-t-il à s'adresser aux ICT ?

Estelle Cannone : La consultation et la restitution « temps et charges de travail » ont été diffusées en porte à porte à la DGALN. C'est un travail spécifique et une démarche très appréciés... alors qu'au sein de la CGT, tout le monde n'en est pas encore convaincu.

Notre présence au plus près des personnels est indispensable. Notamment pour syndiquer l'encadrement et les jeunes. On a donc besoin de matériels... l'UGICT propose d'ailleurs beaucoup de choses...

FT : Comment travailler au niveau national pour aider les camarades à aller à la rencontre des ICT ? Notre décision de référent-e-s ICT (congrès OFICT et conférence des UF) ne s'est pas encore concrétisée sur le terrain malgré un besoin évident, comment y parvenir ?

CH : Le travail revendicatif doit être notre priorité afin de répondre aux attentes des agent-e-s. Le travail en commun est nécessaire. Il faut partir des vécus pour susciter l'attention. Nos modes d'expression doivent intégrer les réseaux sociaux dont l'impact est évident. L'envoi de masse d'informations ne remplacera pas l'efficacité de la proximité.

Notre structuration doit correspondre aux attentes des personnels. Le constat est trop souvent fait d'un travail CGT qui n'est pas à la hauteur là où il y a une majorité d'ICT. Pour une meilleure efficacité, il est nécessaire d'avoir des militant-e-s-référent-e-s ICT.

FT : L'OFICT s'est fixé l'objectif de mettre en place un réseau encadrement : Comment se saisir de cette opportunité pour travailler ensemble ?

VG : La CGT va proposer une démarche et faire des propositions dans la perspective des prochaines élections. Il faudra tenir compte des débats. L'enjeu des écoles est très important et fait l'objet de lobbying de la part d'autres syndicats.

Dans la fonction publique, ne faut-il pas élargir un réseau spécifique à l'ensemble des ministères ? Plusieurs

dossiers porteurs ont déjà été cités. Il faut en plus investir les statuts précaires avec nos revendications sur le statut de l'encadrement qui traite de l'indépendance par rapport au politique et des marges de manœuvre.

Syndicalisation, représentativité et structuration sont en fait des questions liées dont il faut débattre. Il faut pouvoir décider de nos revendications, de nos actions, organiser un rapport de force. Le numérique est un apport supplémentaire mais qui ne peut être efficace sans contact de terrain.

FT : Quels moyens et conditions à mettre en œuvre pour permettre aux ICT de s'investir au sein de la CGT ?

EC : Notre force est notre capacité à travailler les convergences contrairement à d'autres. La CGT a la capacité d'informer, de défendre individuellement et collectivement. L'enjeu est de

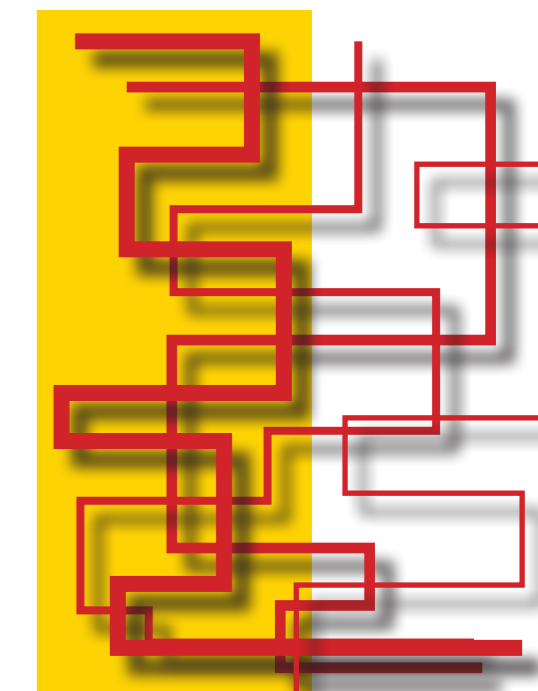
mettre en valeur que nous pouvons porter les revendications des catégories A et B, sans que cela parte « du haut » mais bien en prenant appui sur les vécus au travail.

FT : Quelle réalité pour les ingénieurs en particulier, de trouver au sein de la CGT un espace de débat avec d'autres ingénieurs et de s'y épanouir ?

EC : Pour travailler en direction des ingénieurs des moyens sont nécessaires. On l'a vu au moment des discussions sur le décret statutaire PPCR. Beaucoup d'ingénieurs sont syndiqués mais isolés dans leur syndicat. Il faut les mettre en relation.

NB : Il faut se donner une feuille de route partagée pour construire ce travail... La question de notre organisation est véritablement posée pour répondre à cette exigence.

Les références aux documents et journées d'études sont consultables sur les sites fédéral et confédéral.



La voix des retraités

L'union fédérale des retraités s'exprime



La loi « Fin de vie » : derrière l'éthique, les économies ?

Dans le dernier numéro de notre revue « Vie Nouvelle » une sociologue déclare : « on vit en moyenne 80 ans sans incapacité majeure... nous sommes face à une véritable révolution dont on ne mesure pas l'ampleur et qui remet en cause nos repères en la matière... Comment occupez-vous ces deux ou trois décennies ? »

Remarque sur la méthode de ces sociologues : avec une espérance de vie moyenne de 80 ans, trois décennies impliquent un départ à la retraite à 50 ans, deux décennies à 60. La moyenne des départs à la retraite est aujourd'hui de 62 ans, avec une espérance de vie qui a, pour la première fois depuis longtemps, diminué.

Enfin, elle poursuit : « Quelle organisation du temps de la vie ? Quels types d'emplois pour un tiers de la population qui produit ? » Madame la sociologue est angoissée.

Les retraités risquent de s'ennuyer avec une trop longue période de survie et de loisirs. Il faut la rassurer, l'Union Européenne et tous les gouvernements de droite, de gauche, du centre, s'en occupent depuis des années, en allongeant l'âge de départ à la retraite à 67 ans (comme maintenant en Allemagne) à 70 ans (en Finlande), ils s'en occupent puisqu'il font en sorte que les retraités (enfin pas tous, mais la masse quand même) survivants encore valides soient occupés à « aider » jour et nuit les autres, les « dépendants » avec la loi « Vieillesse ». Ils s'en occupent puisque la loi Touraine, désorganise le travail des équipes médicales, ferme massivement les services spécialisés et les Hôpitaux.

L'ex gouvernement Hollande Valls s'en est occupé puisque le 26 février dernier a été adoptée une loi sur la fin de vie. Apparemment dans le consensus politique général. Les deux premières lois nous les avons présentées et combattues dans notre « Voix du Retraité ».

La troisième loi, celle du 26 février 2016, est présentée plutôt favorablement, dans « Vie Nouvelle ». Deux articles y sont consacrés l'un intitulé : « Fin de vie Mourir la belle affaire », l'autre « Que dit la loi et quel est le rôle du médecin ? »

Le sujet est grave. Dans le premier article, un ingénieur d'études spécialiste du vieillissement, estime que cette loi « apporte une réponse à ceux qui pensent que chacun doit pouvoir décider des conditions de sa fin de vie ».

Ce serait donc une loi apportant une réponse à ceux qui sur une question concernant tout le monde pensent que chacun etc...

Le deuxième article commence étrangement par « évoquer ce qui n'est pas permis dans notre pays, à savoir l'euthanasie et le suicide assisté ». Si « ce n'est pas permis » pourquoi en parler, sinon parce que cela a tout de même un rapport avec la loi en question.

Ne s'agit-il pas tout simplement encore de la réduction des dépenses de santé dans le cadre général de la baisse du coût du travail sur le dos des malades incurables ?

Jacques Delors qui a joué un rôle essentiel à la présidence de l'Union Européenne de 1984 à 1994 écrivait : « le problème n'a jamais été posé dans toutes ses dimensions. On a donné des coups de pouce pas toujours inutiles, pour lutter contre le laxisme dans les prescriptions médicales, éviter une consommation abusive de médicaments ou pour gérer mieux l'hôpital. Mais il faut dire que le système français est particulièrement luxueux en matière de santé. »

A la même époque dans l'article Médecine contemporaine de l'Encyclopédie Universalis le professeur Henri Péquignot considérait : « Le système français existe depuis plus de cinquante ans et le problème juridique devant le recours aux soins y est à peu près résolu. » Et il ajoutait : « cela ne suffit pas à créer une égalité réelle ».

Il donnait les précisions suivantes : « L'augmentation du prix de la santé est essentiellement lié au prix de revient des maladies graves, des maladies de longue durée devenues incurables et aux survies prolongées que la science médicale permet dans les maladies incurables ». Il précisait : « La médecine - c'est là son rôle et son éthique - est au service de toute vie humaine ; elle ne se pose pas et ne doit pas se poser le problème de la valeur économique : elle soigne aussi bien le vieillard incapable de tout travail que l'adulte producteur. »

Résumons : L'augmentation du prix de la santé est liée -en particulier- aux survies prolongées que la science médicale permet aux maladies incurables. Mais « la médecine ne se pose pas et ne doit pas se poser le problème de la valeur économique ».

Voilà affirmées les conditions sans lesquelles la médecine ne peut exister et en encore moins progresser.

L'ingénieur d'études spécialiste du vieillissement (ce sont de nouveaux métiers, bientôt il y aura des médecins d'études spécialistes de la résistance des matériaux) précise que (la loi) « apaise les craintes avec notamment la possibilité de recourir à une « sédation profonde » et continue jusqu'au décès, à condition que tout le monde joue le jeu, y compris les médecins qui réagissent aussi par rapport à eux-mêmes, à leur représentation de leur rôle. » C'est alambiqué mais compréhensible, les médecins doivent changer de rôle. Leur rôle n'est plus de soigner les vieillards incapables de tout travail, de prolonger la survie dans les maladies incurables et qu'elles deviennent un jour des maladies de longue durée curables, selon cet « ingénieur du vieillissement », le médecin doit changer de rôle.

Le deuxième article s'interroge dès le titre... quel est le rôle du médecin ? La grande révolution de cette loi est l'encadrement du recours à la sédation profonde Le préalable est qui doit respecter la volonté du patient exprimée dans des directives anticipées (il existe désormais un arrêté établissant deux modèles de rédaction de vos directives anticipées). En l'absence de celles-ci, au titre du refus d'obstination déraisonnable, la décision de limitation et d'arrêt de traitement ne peut être prise qu'à l'issue d'une procédure collégiale (un médecin ne peut décider seul...).

Ainsi, la décision de limiter et d'arrêter ou de continuer -de s'obstiner- un traitement ne dépend plus des seuls

médecins. De nombreuses autres personnes plus ou moins qualifiées sont habilitées à interférer dans cette décision. Certains pourraient être tentés de s'en féliciter. Mais dans un cadre général de « baisse du coût du travail », d'économies en matière de santé, de déréglementation, de déqualification, on doit s'en inquiéter. D'autant plus que les deux lois précédant celle-ci (vieillesse et Touraine) instaurent une sorte « d'infirmier traitant » en lieu et place du médecin et que le numerus clausus en matière de diplômes et d'études de médecine continue de sévir.

L'ensemble de ces lois : vieillesse-Touraine-fin de vie doivent être abrogées.

Il faut revenir à la Sécurité sociale et au système de soins antérieurs, fondés sur la solidarité ouvrière.

En dehors d'une mobilisation massive, dans l'unité des travailleurs et de leurs organisations au premier rang desquelles la CGT, quel gouvernement pourrait satisfaire ces revendications, pour nous vitales ?

Certainement aucun des nombreux candidats au titre de roi sans couronne qui occupent actuellement la première place de médias officiels. Et cela pour la raison qu'aucun d'entre eux n'envisage de rompre ni avec la Vème République en pleine crise, ni avec l'Union Européenne contre laquelle à chaque fois qu'ils en ont l'occasion, les peuples, classe ouvrière en tête, s'expriment. Après l'Angleterre, en Italie en répondant « Non » à la réforme constitutionnelle qui rendait plus conforme les institutions de ce pays aux exigences de la Commission Européenne et de la Banque Centrale.

En ce qui nous concerne, face à une situation de déliquescence générale des institutions accompagnée d'attaques anti-ouvrières et anti-syndicales sans précédent depuis longtemps, la CGT doit rester indépendante.



Les retraité-e-s dans la société et dans la CGT.

Les retraité-e-s seraient des privilégiés.

C'est l'idée véhiculée par certains pour justifier le décrochage pris par les pensions de retraite par rapport aux salaires en activité et le blocage des pensions.

Et sinon comment justifier ces différentes réformes libérales menées depuis 1993 qui ont réduit considérablement le pouvoir d'achat (moins 20 % en 20 ans) et auxquelles s'ajoutent des mesures fiscales régressives ?

Le gouvernement entend faire des économies sur le dos des retraité-e-s, l'augmentation des pensions de 0,1 % le 1er octobre 2015 en est un exemple. Au lieu de 0,9 % de revalorisation, montant pourtant inscrit dans la loi de finance adoptée en 2014, les retraité-e-s ont du se contenter de 0,1 % !

La pilule est d'autant plus amère que la dernière augmentation remonte au 1er avril 2013 avec une simple prise en compte de l'inflation. Depuis l'indexa-

tion des pensions sur les prix celles-ci n'évoluent plus de la même manière que les salaires. Le décrochage des pensions est de l'ordre de 1,4 à 1,8 % par an, avec des conséquences sur le niveau de vie des retraité-e-s et une paupérisation grandissante.

Si l'on n'y prend pas garde les mensonges assénés comme des vérités peuvent conduire à accréditer d'autres réformes à venir sanctionnant encore plus les retraité-e-s.

Pour exemple le débat ouvert par France Stratégie qui dénonce notre modèle social qui serait selon cet organisme officiel «trop généreux envers les personnes âgées» et propose de rééquilibrer la donne car les jeunes trinqueraient à cause des vieux. Toujours selon France Stratégie, en 10 ans le taux de pauvreté chez les 18-24 ans est passé de 17,6 % à 23,3 %. Les plus de 60 ans voient quant à eux ce taux «chuter» de 9,9 % à 8,3 % sur la période.

Pourquoi opposer ainsi les jeunes à leurs aînés ? Alors que pour la grande majorité des retraité-e-s la réalité de la situation est tout autre. Ils sont trop nombreux à percevoir une pension inférieure au seuil de pauvreté. Rappelons que la retraite moyenne était de 1.306 euros brut en 2013 soit 1.216 euros nets. Nous ne pouvons pas ignorer qu'existe aujourd'hui, l'obligation pour de nombreux retraités de rechercher des compléments financiers pour vivre dignement.

Combattre les clichés sur les plus de 60 ans est primordial, pour que, jeunes et «vieux», retraités et actifs puissent s'engager dans des luttes rassembleuses sur des objectifs communs et construire les solidarités indispensables pour gagner collectivement une société de progrès pour tous les âges de la vie.

Nos intérêts sont intimement liés, l'allongement de l'espérance de vie dépend des conditions de travail, de l'âge de départ en retraite et de la qualité des services publics de santé. Le combat mené par les actifs sur la qualité des services concerne aussi les retraité-e-s, de même celui pour de meilleures conditions de travail dont dépend l'espérance de vie en bonne santé.

Le droit à la retraite est acquis par le travail, pourtant le passage à la retraite, prolongeant de la vie professionnelle vers d'autres formes de vie possibles s'il peut être ressenti, par certains, comme un moyen de se libérer d'un travail aliénant, pour d'autres. Il peut déboucher sur le ressenti d'un vide, d'un isolement, un enfermement sur soi.

Les retraités pour combler ce vide, sont de plus en plus nombreux à s'impliquer dans les différents domaines de la vie sociale et culturelle.

Et pourquoi dans l'activité syndicale ? A la CGT ?

La souffrance de certains retraité-e-s du fait de leur isolement est aussi une réalité. Selon l'un des meilleurs spécialistes du suicide en France, pays qui détient le record européen en la matière, le taux de suicide est 7 fois plus important chez les plus de 65 ans que chez les plus de 15 ans. Alors, notre rôle n'est-il pas de tout faire pour que soit reconnue comme il se doit la place des retraité-e-s dans la société pour que celle-ci devienne véritablement celle de tous les âges.



Au 1er janvier 2013, la France comptait 65,8 millions d'habitants. Le nombre de personnes de 60 ans ou plus a crû de 23,4 % en dix ans et leur part dans l'ensemble de la population française (23,8 %) est presque équivalente à celle des jeunes de moins de 20 ans (24,7 %).

Cette tendance devrait s'accroître d'ici 2035 si toutefois l'on ne tient pas compte, parce que difficile à évaluer, de la dégradation des conditions de travail (avec la loi El KOHMERI), conditions de vie et les reculs en matière de santé avec les lois Bachelot et Touraine.

L'espérance de vie en 2014 est de 85,4 ans pour les femmes et de 79,2 ans pour les hommes.

Il y a en France seize millions de retraités, dont près de 2 millions issus de la Fonction Publique de l'Etat, ils représentent un poids économique et une force dès lors qu'elle s'organise pour se faire entendre.

Cette place déjà occupée par les retraités dans la société, appelée à s'élargir dans les décennies à venir, impose comme un enjeu incontournable la prise en compte des revendications des retraités.

Nous devons répondre aux besoins des différentes générations de retraité-e-s, construire des repères revendicatifs ou chacun-e y trouve son compte.

En effet, les besoins en matière d'accès aux soins, aux transports, à la culture,... ne sont pas les mêmes selon le

degré d'autonomie du retraité mais aussi selon son lieu de vie.

Donc, la tâche est complexe, et l'articulation champ professionnel et activité en territoire est un gage de réussite.

La syndicalisation des retraité-e-s est un véritable enjeu pour la pertinence de notre activité en leur direction. Elle ne se regarde pas uniquement par le prisme, pourtant important de la continuité syndicale.

Et nous ne pouvons ignorer que, pour la grande masse des retraités et tout particulièrement pour ceux qui ne sont plus ou pas syndiqués, le lien avec le syndicat d'actifs est quasi inexistant.

Pour relever les grands défis de la société, notre CGT doit être celle de tous les âges.



**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

Credit photo : Getty Images - shapochurga

La Macif est une entreprise de l'économie sociale.

Sans actionnaires à rémunérer, la Macif réinvestit ses profits au bénéfice de ses 5 millions de sociétaires et dans l'intérêt commun. Ainsi, les sociétaires ont le pouvoir d'agir ensemble pour une économie plus sociale et plus solidaire.

Plus d'informations sur macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF: MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort.